

En France, premier producteur de céréales de l'Union européenne, les producteurs rappellent que début février, Emmanuel Macron a affirmé que ces mécanismes seraient étendus aux céréales. Ce « mécanisme de sauvegarde renforcé » va permettre une « intervention » en cas de déstabilisation des cours européens, avec des droits de douane au-delà de certains « plafonds », a indiqué le président de la République.

De son côté, Eric Thirouin déplore que rien n'ait changé depuis ces déclarations. « On a aujourd'hui un prix du blé, au départ de l'exploitation agricole, à 155 euros la tonne. Comparé à un prix de revient entre 220 et 240 euros la tonne, on voit que la perte est considérable, de l'ordre de 420 euros par hectare, soit 42 000 euros pour 100 hectares », a-t-il affirmé.

S'il juge nécessaire de maintenir une « solidarité » avec l'Ukraine en guerre et rend la Russie principalement responsable de l'effondrement des cours, il souligne que la cadence des exportations ukrainiennes vers l'Union européenne est désormais insoutenable pour les agriculteurs.

« En blé tendre, entre décembre et janvier, l'Ukraine a exporté vers l'Europe plus d'un million de tonnes. Un million de tonnes, cela correspondait avant la guerre, au quota annuel d'exportations vers l'Union européenne avant l'application de droits de douane, de 98 euros la tonne », relève-t-il.

AFP

La France Agricole